



Fédération de Parents d'Elèves d'AY-CHAMPAGNE
BROCANTE / VIDE-GRENIERS
à AY-CHAMPAGNE (51)
 Esplanade Georges Pompidou (face au collège)
Le Dimanche 24 juin 2018

Bulletin d'inscription

A retourner à : **FCPE (Brocante) – 3 boulevard Pasteur - 51160 AY**
 (pour choisir votre emplacement, retourner ce bulletin avant le 8 juin 2018)

Nous vous demandons de remplir intégralement le bulletin d'inscription et de nous l'adresser avec les pièces suivantes (en l'absence de ces pièces, votre inscription ne pourra être prise en considération) :

- photocopie d'une pièce d'identité
- photocopie de l'inscription au registre du commerce ou des métiers (pour les professionnels)
- une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir votre numéro d'emplacement ainsi qu'un reçu
- le règlement de votre inscription

NOM PRENOM
 Né(e)le..... à.....
 Adresse complète, Rue
 Code Postal Ville
 Tél (fixe ou portable)..... Mail.....

Vous êtes un particulier :

N° Carte d'identité ou N° Permis de Conduire :
 Délivré le : Par :

Article R.310-9 : Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e) né(e) le à
 Domicilié(e) à l'adresse ci-dessus, déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les objets proposés à la vente sont des objets personnels et usagés.

Vous êtes un professionnel :

N° Carte d'identité ou N° Permis de Conduire :
 Délivré le : Par :
 N° Registre du commerce ou des métiers :
 Délivré le : Par :

Dans tous les cas, vous devrez nous présenter votre (vos) pièce (s) d'identité pour vérification lors de votre passage à notre stand d'inscription le jour de la brocante.

RESERVATION : 3 mètres à 10 € jusqu'au 20 juin 2018 ; sur place, le tarif sera de 12 €

Nombre de places souhaitées : x 10 €
TOTAL A PAYER : €

Mode de Paiement : Espèces Chèque (à libeller à l'ordre de la **FCPE AY**)
Toute place réservée et payée, non prise à 8h, pourra être attribuée à d'autres participants et restera acquise à l'association.

Toute inscription engage l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur ci-joint.

Date : Signature obligatoire

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :
 06 80 67 00 32, fcpe.conseil.local.ay@gmail.com
 Ne pas jeter sur la voie publique



Règlement Intérieur

(à conserver par l'exposant)

Fédération de Parents d'Elèves d'AY-CHAMPAGNE
BROCANTE / VIDE-GRENIERS
à AY-CHAMPAGNE (51)

Esplanade Georges Pompidou (face au collège)
Le Dimanche 24 juin 2018

Le vide-grenier est ouvert aux antiquaires, brocanteurs, particuliers, ainsi qu'aux professionnels des métiers de l'artisanat.

La restauration est réservée à la Fédération des Parents d'Elèves de la FCPE d'AY.

Le prix fixé pour l'emplacement de 3 mètres est à 10 Euros pour toutes réservations envoyées avant le 20 juin 2018. Au-delà, le tarif sera de 12 € les 3 mètres.

L'organisateur reste libre dans l'attribution des emplacements aux exposants.

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complétée et accompagnée des pièces à fournir.

La vente au public aura lieu de 6h00 à 18h00.

Tout stand ou emplacement non occupé à 8h précises, sera de droit disponible pour l'organisateur, sans dédommagement de l'exposant.

En cas de désistement, et/ou en cas de mauvais temps, les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

L'emplacement accordé à l'exposant inscrit doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous-locataire.

Le stationnement d'un seul véhicule par exposant est autorisé selon possibilité derrière le stand.

Conformément au Code Pénal article R. 321-9, un registre des exposants est établi et laissé à la disposition de la police pendant toute la durée du vide-greniers, puis est transmis à la sous-préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.

Les exposants professionnels doivent se conformer aux règles du droit fiscal auxquelles ils sont assujettis. Ils ne sauraient en outre exercer leur activité lucrative sans être immatriculés au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers.

Les participants au vide-greniers devront laisser l'emplacement attribué dans un état de propreté totale. Des sacs poubelles seront distribués. Ces sacs, une fois remplis, devront être fermés et mis dans la benne prévue à cet effet.

Nb : pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter :

06 80 67 00 32, fcpe.conseil.local.ay@gmail.com